

le meilleur client,—est considéré par d'autres comme un autocrate, comme le souverain et le tzar de l'industrie canadienne.

Si on lui maintient ces pouvoirs, le ministre pourra continuer à jouer ce rôle au cours des années à venir. A mon avis, monsieur l'Orateur, la chose n'est pas à conseiller. Nous nous sommes soumis depuis cinq ans à ce qu'on pourrait appeler une autorité absolue sur l'industrie canadienne. Durant cette période, les hommes d'affaires ont eu très peu de latitude dans leur activité. En fait, s'ils entraient dans le domaine des matières essentielles, ils n'avaient pas de choix et étaient contraints de faire affaires avec le Gouvernement du Canada au titre de leur principal acheteur.

Cette période a été suivie d'une autre durant laquelle le contrôle n'a pas été aussi sévère et qui s'est continuée jusqu'à ce jour. Aujourd'hui encore, les hommes d'affaires du pays doivent être très prudents dans leurs rapports avec le Gouvernement, par suite des pouvoirs que confère cette loi et des pouvoirs de ce genre qui ont été conférés dans le passé.

Un homme ne peut être indépendant en pareilles circonstances, il ne peut, en tout cas, être aussi indépendant qu'il le souhaiterait. Et cette remarque vaut, non seulement pour l'industrie proprement dite des munitions et approvisionnements, mais pour toutes les industries collatérales qui se rattachent, de près ou de loin, à la production de défense. Nombreuses sont les industries atteintes. En somme, la loi intéresse toutes nos entreprises industrielles de transformation. Quand ce ne serait que de ce point de vue, nous pouvons dire qu'on n'a pas encore exposé à la Chambre les raisons qu'elle pourrait avoir de maintenir semblable état de choses.

Il n'est pas facile pour ceux qui s'opposent ou qui résistent à ces influences, et qui voudraient les voir réduites, de dire quoi que ce soit à ce sujet. C'est donc le devoir des représentants du peuple à la Chambre d'exprimer leur sentiment. L'homme d'affaires qui a avec l'État des rapports si intimes n'est pas libre de s'exprimer. Et il ne s'agit pas seulement de défense nationale. L'autorité du ministre s'est étendue au domaine du commerce, ce qui comprend les importations. Il a déjà fallu des permis d'exportations, délivrés sous un régime d'exportations contrôlées. Cela intéresse une grande partie du commerce de notre pays. Et que le même ministre dispose actuellement du portefeuille du Commerce et de celui de la Production de défense n'est pas fait pour faciliter les choses. Ajoutons que le même ministre est à peu près totalement responsable des cultivateurs de l'Ouest. Il n'est guère de cultivateur de

l'Ouest dont le Gouvernement ne prend pas tous les produits pour les vendre en son nom et lui verser le produit de la vente, toutes ces opérations se faisant sous l'égide du même ministre. Je dis donc, quelque hommage qu'on veuille rendre au ministre du Commerce, au ministre de la Production de défense, au ministre des Munitions et des Approvisionnements et au chef de nombre d'autres organismes, sociétés ou entreprises de l'État, quelque hommage qu'on veuille lui rendre pour tout ce qu'il a accompli, il devient nécessaire de se demander quelles conséquences peuvent avoir dans l'ensemble tous ces pouvoirs pour le pays et pour l'état d'esprit de nos hommes d'affaires.

Je suis un peu étonné de constater que des gens qui se disent libéraux et prétendent avoir des opinions libérales sur notre économie et sur nos relations personnelles avec le Gouvernement aient accepté et acceptent encore de se soumettre à une aussi grande centralisation de l'autorité, même si cette autorité a pu s'exercer judicieusement. Les résultats pratiques ne justifient pas le principe dont s'inspire la mesure à l'étude.

Veillez déclarer qu'il est une heure monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Je signale que si l'honorable député désire que je déclare qu'il est une heure, il sera de mon devoir de lui dire que son temps de parole est expiré.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES—1955-1956

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1956. M. l'Orateur lit ce message à la Chambre, et cette dernière le défère au comité des subsides.

LOI SUR LA PRODUCTION DE DÉFENSE

MODIFICATIONS PORTANT SUR LE TRAITEMENT DU MINISTRE ET L'EXPIRATION DE LA LOI

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion du très honorable M. Howe (au nom de M. St-Laurent) tendant à la 2^e lecture du bill n^o 256, modifiant la loi sur la production de défense.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les deux ou trois derniers jours, avec la plus grande attention et quelque profit, le débat sur la motion ten-